

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007
Publication 14/09/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP

Séance du

6^e/9607

- 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES C032 (REPARTITION DE CREDITS)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 27 juin 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve l'attribution de crédits relatifs au soutien à la vie associative et aux collectivités aux structures suivantes :
 - SPA de Liepvre: 10.000 € en fonctionnement,
 - Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : 7.000 € en investissement
- ❖ autorise les versements aux maîtres d'ouvrage et associations concernées. Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 65/6574-738 en fonctionnement et 20-415-204/738 en investissement.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Rémy WITH